

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : Économie et gestion

Option : Marketing

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Miriam Bénac, inspectrice générale de l'éducation nationale

Présidente du jury : Miriam Bénac

SOMMAIRE

I. BILAN DU CONCOURS 2017.....	4
II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	6
II.1 Composition d'épreuve de synthèse.....	6
II.1.1 Éléments statistiques.....	6
II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	8
II.1.2.1. Définition de l'épreuve (Durée : cinq heures ; coefficient 1).	8
II.1.2.2. Programmes de l'épreuve	8
II.1.3. Observations du jury	9
II.1.3.1 La note de synthèse.....	9
II.1.3.2 Questions dans le domaine économique ou juridique.....	12
II.1.3.3 Conclusion.....	14
II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing ».....	15
II.2.1 Éléments statistiques.....	15
II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	16
II.2.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1)	16
II. 2.2.2. Programme de l'épreuve	16
II.2.3. Présentation du sujet	17
II.2.4. Commentaires du jury	22
II.2.4.1. Sur le fond	22
II.2.4.2. Sur la forme	23
II.2.5. Conseils aux candidats.....	24
II.2.5.1 Conseils portant sur le fond	24
II.2.5.2 Conseils portant sur la forme	24
II.2.5.3. Conseils généraux	25
II. 2.6. Conclusion	25
III. ÉPREUVES D'ADMISSION.....	26
III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle.....	26
III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement.....	26
III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve	27
III.1.3. Déroulement de la préparation.....	28
III.1.4 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve	28
III.1.4.1 La préparation de l'épreuve par les candidats	28
III.1.4.2 Le déroulement de l'épreuve	29
III.1.5 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve	31
III.2. L'épreuve sur dossier.....	33

III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier	33
III.2.2 Éléments statistiques.....	33
III.2.3 Observations des membres du jury.....	34
III.2.4 Conseils du jury aux candidats.	36
ANNEXES	38
Annexe 1 : Définition des épreuves.....	39
Annexe 2 : Programme du concours	41
Annexe 3 : Note aux candidats admissibles	44
Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2017 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle.	45
Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2017 pour l'épreuve d'entretien sur dossier.....	49

I. BILAN DU CONCOURS 2017.

CAPET externe

	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes offerts au concours	55	72	72	74
Candidats inscrits	1270	1410	1378	1520
Candidats présents	513	642	613	641
<i>Taux de présence</i>	<i>40,39%</i>	<i>45,53%</i>	<i>44,4%</i>	<i>42,6%</i>
Candidats admissibles	141	190	171	192
Moyenne des candidats admissibles (/20)	10,27	9,98	10,71	10,87
Moyenne du dernier candidat admissible	8,75	8,5	9	9
Candidats admis sur liste principale (LP)	55	72	72	74
Candidats présents		184 (97%)		158 (82%)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	12,69	13,37	13,09	13,45
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	10,42	11,17	11	10,89
Candidats admis sur liste complémentaire (LC)	11	28	20	8
Moyenne du dernier admis sur LC (/20)	9,75	10	9,75	10,58

CAFEP

	2016	2017
Nombre de postes offerts au concours	8	13
Candidats inscrits	312	346
Candidats présents	156	151
<i>Taux de présence</i>	50%	48 %
Candidats admissibles	21	30
Moyenne des candidats admissibles (/20)	11,86	11,85
Moyenne du dernier candidat admissible	10,75	9,91
Candidats admis sur liste principale (LP)	8	13
Candidats présents		25 (83 %)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	13,93	14,68
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	13,17	13,06

Aucun poste n'était proposé pour la session 2015.

II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.

II.1 Composition d'épreuve de synthèse

II.1.1 Éléments statistiques

Épreuve de synthèse	2014	2015	2016	2017
Nombre de copies (Capet)	615	646	618	647
Nombre de copies (Cafep)			144	151
Note la plus haute (/20)	17	17,5	19	19
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1,5	0,17
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	7,67	7,97
Moyenne (/20) (Cafep)			7,45	8,19
Moyenne des admissibles (/20) Capet Cafep			11,56 12,71	11,42 11,21

Note moyenne attribuée à chacune des deux parties de l'épreuve	<i>Note moyenne</i>
Partie synthèse	9.81*
Partie questions (économie ou droit)	6.21*

Toutes les notes sont sur 20

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	117	18,08 %	18,08 %
05 <= N < 08	231	35,70 %	53,79 %
08 <= N < 10	123	19,01 %	72,8 %
10 <= N < 12	90	13,91 %	86,71 %
N >=12	86	13,29 %	100 %
Total	647	100 %	

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	26	17,22 %	17,22 %
05 <= N < 08	50	33,11 %	50, 33 %
08 <= N < 10	33	21,85 %	72,19 %
10 <= N < 12	21	13,91 %	86,09 %
N >=12	21	13,91 %	100 %
Total	151	100 %	

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 53 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8,
- Près de 34 % des candidats obtiennent des notes entre 8 et 12
- Plus de 13% d'entre eux obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

30% des candidats ont choisi les questions dans le domaine juridique.

70% des candidats ont choisi les questions dans le domaine économique.

II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.1.2.1. Définition de l'épreuve (Durée : cinq heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant exclusivement à l'un ou à l'autre de ces domaines.

II.1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve de synthèse comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

- a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
 - L'adaptation de la relation de travail par la négociation
 - Les relations contractuelles avec la personne publique
 - Le droit de l'immatériel
 - La gestion du risque par le droit

B) Économie

- a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - La dynamique de la croissance économique et le développement
 - La politique économique dans un cadre européen
 - La globalisation financière
 - La régulation de l'économie mondiale

C) Management des organisations

- a) les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.
- b) les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
 - L'entrepreneuriat et le management

- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

II.1.3. Observations du jury

L'épreuve se compose de deux parties qui vont faire l'objet de commentaires différenciés.

II.1.3.1 La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, la candidate ou le candidat rédige une note de synthèse relevant du management, qui devra répondre à une problématique relative au thème suivant :

"L'organisation du travail dans les entreprises"

La note de synthèse comportera 1 300 mots (+/- 10%)

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2017, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse prend appui sur une méthodologie spécifique qu'il convient de maîtriser. Elle doit respecter un certain formalisme. La synthèse permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à contextualiser, à problématiser et à structurer les idées. En outre, elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à exploiter un dossier documentaire et à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan pertinent.

La lecture attentive du dossier documentaire est primordiale pour procéder à un repérage sélectif des informations afin d'élaborer un plan et un enchaînement des idées conformes à la problématique posée.

Dans le cadre du sujet posé, les 11 documents proposés nécessitaient un tri entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Il n'était ainsi pas souhaitable de mettre sur le même plan les documents 3, 4, 6 et 9 qui abordaient des notions clés, les documents 1, 2, 5 et 10 qui apportaient des éclairages supplémentaires alors que les documents 7 et 8 fournissaient des exemples concrets.

Au-delà de l'aspect purement méthodologique, la synthèse nécessite, au niveau de la forme, une rigueur dans la présentation, dans la construction de la syntaxe et dans la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Il s'agit là d'éléments inhérents à la « professionnalisation », attendue de la part de futurs enseignants.

La méthodologie de la synthèse n'est pas maîtrisée par tous les candidats, ce qui a conduit à un ensemble hétérogène de copies. Néanmoins, les membres du jury ont corrigé de bonnes copies, répondant aux exigences de l'épreuve tant sur le fond que sur la forme et ont noté un progrès certain dans la réalisation de cette partie de l'épreuve. Ils déplorent cependant que l'application de la méthodologie de la synthèse soit parfois trop « mécanique » et élude l'explicitation claire et précise des notions et concepts évoqués.

- **L'introduction**

C'est un élément important qui nécessite une attention particulière du candidat car il conditionne bien souvent la structuration des idées qui vont suivre. Il s'agit de différencier l'accroche, le contexte, la problématique, les enjeux, les définitions des termes à partir des documents et la présentation du plan dans la cadre d'un enchaînement progressif et fluide.

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel, ce qui ne contribue pas à mettre en évidence les éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante voire inexistante.

Dans un nombre important de copies, les termes du sujet ne sont pas définis ou de manière trop superficielle.

Si le jury a noté de la part des candidats un effort dans la recherche d'une problématique, celle-ci ne reflète pas toujours les enjeux du sujet. Certaines copies ne présentent aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée. En outre, certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

- **Le développement**

Les copies qui répondent aux attentes de l'épreuve sont construites à partir des idées pertinentes des documents dans une logique argumentative qui met en évidence un raisonnement pour répondre à la problématique posée.

Le jury rappelle à cet égard que la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Le jury regrette également que le développement des parties ne respecte pas toujours le plan annoncé. Le corpus documentaire ne posait pas, en l'occurrence, de problèmes de compréhension. Une fois encore, il faut rappeler que les documents doivent être hiérarchisés, que les apports théoriques doivent être utilisés au profit de la problématique et que le candidat doit éviter la paraphrase. En outre, l'ensemble des documents doit être utilisé, sans pour autant être une « copie catalogue ». Le jury a constaté que la référence aux documents n'était pas souvent indiquée, ce qui pourtant faciliterait l'enchaînement et la structuration des idées pour le candidat, en évitant la redondance et l'exploitation partielle du dossier documentaire.

Le jury déplore que de nombreux candidats s'affranchissent de la consigne du nombre de mots à respecter, ce qui les pénalise.

C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS

Le sujet portait sur une thématique d'actualité : « L'organisation du travail dans les entreprises ».

Plusieurs problématiques étaient envisageables. À titre d'exemples :

Comment l'organisation du travail peut-elle contribuer à la performance de l'entreprise ?

Les sciences du management proposent-elles un modèle optimal d'organisation du travail ?

Propositions de plans envisageables pour la synthèse :

Plan n°1

I - Optimiser la production dans un environnement stable

A - La recherche de productivité fondée sur les volumes

B - Hausser le niveau de qualité de la production

II - S'adapter aux évolutions rapides d'un environnement turbulent

A - La recherche de combinaisons productives flexibles

B - Le couple productivité-flexibilité fondé sur la responsabilisation des salariés

Plan n°2

Les formes classiques de l'organisation du travail

Les formes hybrides, actuelles de l'organisation du travail

D) CONSEILS AUX CANDIDATS

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs à partir des documents, la problématique et l'annonce du plan adopté (en veillant d'une part à la cohérence de celui-ci avec la problématique et à une mise en œuvre effective lors du développement).

Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, notamment les apports théoriques et scientifiques. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document). Les idées doivent être mobilisées au service d'un raisonnement rigoureux, afin de donner du sens aux arguments restitués.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie, afin d'en faciliter la lisibilité, éviter les ratures et mettre en place un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe, la grammaire et l'orthographe, trop souvent défailtantes.

La gestion du temps est un des éléments de la réussite ; de ce fait, il est important de s'entraîner à ce type d'exercice dans les conditions du concours.

RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité : Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement, conclure de manière concise.

II.1.3.2 Questions dans le domaine économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions économiques

- 1.1 Quels sont les déterminants de la productivité du travail ?
- 1.2 Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans la lutte contre le chômage ?
- 1.3 Le protectionnisme est-il favorable aux salariés ?

Choix N°2 : Questions juridiques

- 2.1 Quelles sont les conditions de validité d'un contrat ?
- 2.2 Dans quelle mesure le régime juridique de l'activité professionnelle contraint-il la liberté d'organisation du travailleur ?
- 2.3 Comment le droit gère-t-il le risque lié à la santé et à la sécurité au travail ?

A. REMARQUES GENERALES

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, 6.4% des copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une « discussion café du commerce » : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées...

Sont également soulignés l'absence et/ou le peu d'efforts d'actualisation des connaissances, notamment juridiques.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Il valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire et logique à partir des questions en posant les définitions des notions contenues dans chaque question avant de développer l'argumentation propre à la question posée.

- Concernant les questions d'économie :

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : productivité, offre et demande sur le marché du travail, politiques publiques, protectionnisme.
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples. Ainsi, les réponses à la question 1 présentent souvent les déterminants micro-économiques de la productivité mais n'abordent pas l'aspect macro-économique. La question 2 n'est que très partiellement traitée, excluant fréquemment la présentation des politiques publiques mises en œuvre, alors même que là était la question. Le candidat s'est ainsi souvent contenté d'un exposé sommaire sur le chômage. Quant à la question 3, elle a été souvent effleurée plus que réellement traitée, les arguments avancés n'allant souvent que dans une seule voie (favorable/défavorable).
- Les théories économiques sont peu connues.

- Concernant les questions de droit :

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- Les connaissances ne sont pas actualisées : à titre d'exemple, la réforme des contrats de 2016 est fréquemment ignorée dans les copies.

- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les questions ne sont que partiellement traitées : par exemple, une problématique portant sur la liberté d'organisation du travailleur ne se borne pas à l'étude du seul travailleur salarié ; elle doit également s'intéresser au travailleur indépendant ainsi qu'au travailleur fonctionnaire.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS

La gestion du temps restant un des enjeux majeurs à la réussite de cette épreuve, les candidats doivent veiller à répartir de façon judicieuse leur temps entre les deux parties afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions d'économie ou de droit qui représentent 40% de la note finale.

Le choix de la thématique des questions entre l'économie et le droit doit relever d'une décision réfléchie.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif et structuré. Il rappelle aussi qu'il est indispensable de définir les concepts et de contextualiser chaque question.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié et précis, analyser les termes des questions posées pour cerner le sujet, ses enjeux et ainsi sélectionner les notions à mobiliser.

La présentation et l'argumentation doivent être soignées. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si, en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources, fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire pour appuyer une démonstration.

II.1.3.3 Conclusion

Les candidats doivent, non seulement disposer des bases théoriques solides, mais aussi s'appuyer sur leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation et expression écrite) pour réussir cette épreuve.

Privilégier la synthèse par rapport aux questions est une stratégie dangereuse qui ne permet pas de mettre en valeur les connaissances économiques et juridiques, pourtant indispensables aux compétences attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

II.2.1 Éléments statistiques

Sciences de gestion	2014	2015	2016	2017
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	6,90	6,84
Moyenne (/20) (Cafep)			7,04	7,28
Moyenne admissibles (/20) (Capet)			9,87	10,31
Moyenne admissibles (/20) (Cafep)			11	12,48
Nombre de copies (Capet)	615	646	625	665
Nombre de copies (Cafep)			146	152
Note la plus haute (/20)	17	17,5	17	16
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1	0,17

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	184	27,67 %	27,67 %
05 <= N < 08	232	34,89 %	62,56 %
08 <= N < 10	109	16,39 %	78,95 %
10 <= N < 12	80	12,03 %	90,98 %
N >=12	60	9,02 %	100 %
Total	665	100 %	

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	31	20,39 %	20,39 %
05 <= N < 08	54	35,53 %	55,92 %
08 <= N < 10	25	17,76 %	73,68 %
10 <= N < 12	27	16,45 %	90,13 %
N >=12	15	9,87 %	100 %
Total	152	100 %	

II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.2.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1)

Composition de sciences de gestion :

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

II. 2.2.2. Programme de l'épreuve

Sciences de gestion (extraits)

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options....

3. Option marketing

- Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » de la spécialité « mercatique » traités au niveau M1.

- Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » et traités au niveau M1.

II.2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur l'entreprise « Ecowash Mobile ». Créée en mars 2004, en Australie, Ecowash Mobile est un réseau dont le cœur de métier est le lavage automobile intérieur et extérieur sans eau et à la main des véhicules de ses clients.

Le cœur de cible d'Ecowash Mobile est une clientèle de professionnels.

De plus, elle propose un nouveau service : le suivi informationnel du véhicule commercialisé sous la marque Wash & Check.

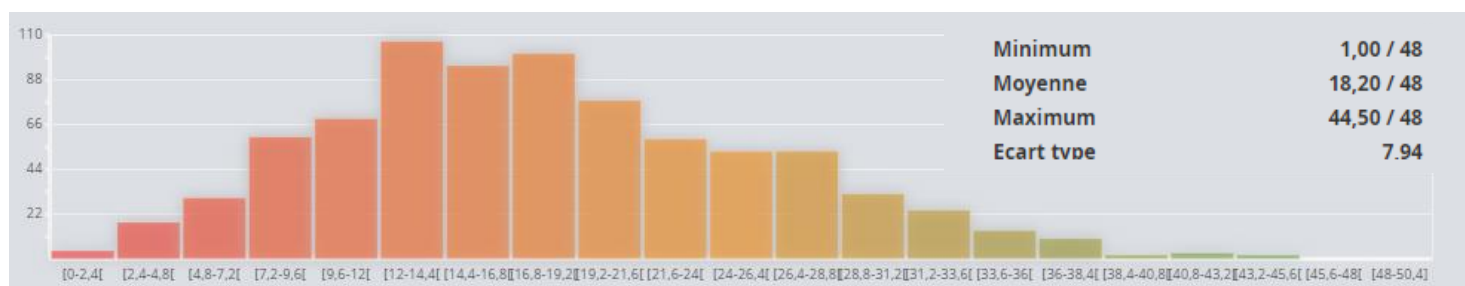
Dans ce contexte professionnel, les 3 dossiers proposés abordaient :

1. le développement sur les marchés français et européen du lavage automobile.
2. le développement et l'animation du réseau Ecowash Mobile France.
3. le développement des compétences et la conquête de nouvelles cibles.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

DOSSIER 1 : Se développer sur le marché du lavage automobile

Éléments statistiques portant sur le dossier 1



1.1. Analysez de façon structurée le marché du lavage automobile

Seule l'analyse du marché était demandée (par exemple une étude de l'offre, de la demande et de l'environnement était acceptée).

En outre, le diagnostic attendu devait être :

- structuré (la distinction entre éléments quantitatifs et qualitatifs pour l'offre ou la demande, le modèle PESTEL permettant d'identifier l'influence (positive ou négative) que peuvent exercer, sur l'organisation, les facteurs macro-environnementaux) ;
- argumenté (les caractéristiques doivent être interprétées).

1.2. Étudiez l'identité de la marque et les éléments de différenciation d'Ecowash mobile France par rapport à ses concurrents directs

Étudier l'identité de la marque nécessitait de maîtriser dans un premier temps le concept. Pour rappel, l'identité de marque est l'ensemble des caractéristiques déterminées par l'entreprise qui permettent de fonder l'unicité de la marque dans une perspective de long terme. Elle se construit grâce à une charte graphique, un nom, un logo, un positionnement, des valeurs, une histoire, des produits/services, des canaux de distribution ...

L'identité de marque est une donnée plus globale et plus stable dans le temps que l'image de marque.

Puis dans un second temps, les candidats devaient présenter les éléments de différenciation par rapport aux concurrents du lavage sans eau.

Sur la niche du lavage sans eau, les concurrents ont pour cible les entreprises. C'est en effet le seul segment de clientèle qui permet de réaliser des volumes suffisants pour rentabiliser les coûts élevés de main d'œuvre. Pour rentabiliser leur prestation de lavage, les entreprises proposent toutes des services annexes (petites réparations, nettoyage intérieur ...). Les entreprises ne se différencient donc pas par la cible. Elles proposent toute une prestation sans eau, avec déplacement sur site, avec des produits respectueux de l'environnement.

Sur ce marché, Ecowash se différencie notamment par l'innovation, la qualité et le service client, la maîtrise des processus...

1.3.À l'aide d'une matrice de sélection, retenir les deux pays présentant les meilleures opportunités de développement pour Ecowash mobile France. Justifiez vos critères de choix.

Il était demandé d'élaborer une matrice de sélection. Cet outil présenté généralement sous forme de tableau repose sur l'évaluation de chaque option positionnée en ligne, à partir de critères prédéfinis placés en colonne et pondérés selon leur importance dans le choix final.

Cette matrice a pour objectif d'opérer une première sélection des marchés a priori les plus attractifs, et de concentrer les études de marché sur un nombre restreint de régions cibles.

Détermination des critères : Les critères utilisés en général doivent être adaptés à l'exportateur. Ils relèvent souvent de dimensions :

- économiques ;
- sociales ;
- politiques ;
- géographiques ;
- d'accessibilité...

Leur pertinence résulte de la disponibilité des informations, et de leur capacité à aider concrètement et efficacement l'entreprise dans sa prise de décision.

1.4.Proposez des données complémentaires pour sélectionner ces pays.

Les données fournies devaient être complétées par des éléments du diagnostic pays avec pour objectifs de mesurer l'attractivité des pays en concurrence et d'évaluer les opportunités liées à la demande et à l'offre.

1.5. Proposez des modes d'accès pour Ecowash mobile France sur ces marchés cibles et indiquez leurs avantages et inconvénients respectifs.

Cette question comporte deux temps qui doivent être clairement distingués.

Les modes d'accès aux marchés étrangers pour Ecowash mobile France concernaient surtout :

- l'ouverture de succursales ;
- la création de partenariats sous licence de marque ;
- la franchise à l'export...

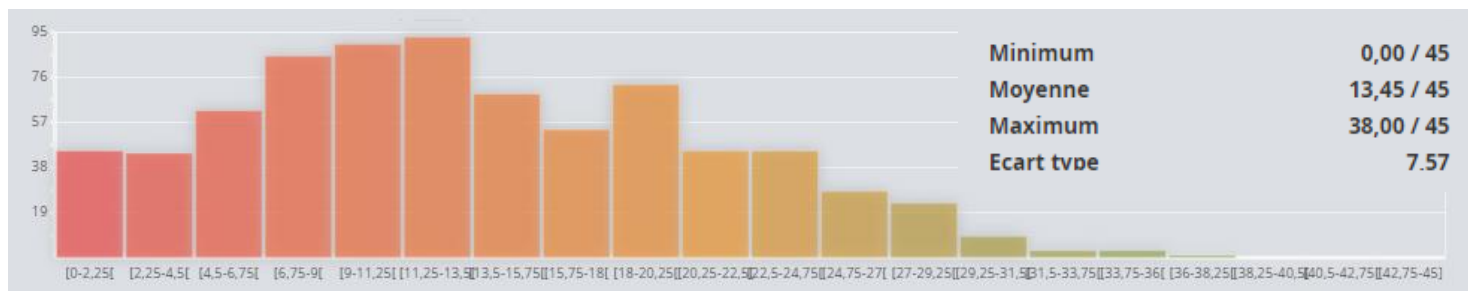
Les moyens d'accès proposés doivent être réalistes compte tenu des caractéristiques et spécificités de l'entreprise.

Puis pour chaque mode d'accès les avantages et inconvénients respectifs devaient être présentés.

Une conclusion présentant celui approprié était judicieuse.

DOSSIER 2 : le développement et l'animation du réseau Ecowash Mobile

Éléments statistiques portant sur le dossier 2



assurer le succès d'un produit, service, marque ou enseigne sur son marché.

La caractérisation devait s'organiser autour des 4 grands domaines que sont :

- la politique de produit
- la politique de prix
- la politique de communication
- la politique de distribution

2.2 Concevez un argumentaire structuré permettant de motiver les candidats à adhérer à la franchise Ecowash mobile.

Une structure était nécessairement attendue. L'élaboration d'un argumentaire structuré pouvait prendre appui par exemple sur la méthode « caractéristiques, avantages, preuves (CAP) ».

2.3. Déterminez les actions pouvant être menées par la tête de réseau pour susciter les nouvelles candidatures de franchisés

Afin de susciter de nouvelles candidatures, Ecowash Mobile devra assurer la visibilité de sa marque par :

- la participation au salon de la franchise ou à des salons professionnels automobiles ;
- la communication dans les revues professionnelles automobiles et/ou dans les revues spécialisées sur la franchise ;
- les sites Internet ;
- les réseaux sociaux ;
- ...

2.4 Calculez le résultat d'exploitation prévisionnel du nouveau franchisé pour les années 1 et 2.

Le détail des calculs doit apparaître pour permettre d'évaluer la démarche.

2.5. Calculez le point mort de l'année 1 et concluez.

Calcul du seuil de rentabilité

CA	70 740	Taux de Marge Sur coût variable
-Achats de produits	1 843,80	
-Redevance publicitaire	1 414,80	
=MSCV	67 481,40	67 481,40 / 70 740 = 95,39 %
CF	39 324,69	

$$SR = CF / TMSC = 39\,324,69 / 0,9539 = 41\,225,17 \text{ €}$$

Bien qu'il se base sur des informations prévisionnelles, et sur des hypothèses qui ne sont pas toujours conformes à la réalité, le seuil de rentabilité demeure un indicateur essentiel pour disposer d'une approche réaliste du projet.

Calcul du point mort :

L'entreprise va commencer à dégager des bénéfices au cours du 9^{ème} mois d'activité. Cette nouvelle activité sera donc rapidement rentable puisque le point mort sera atteint à la fin du troisième trimestre de la première année.

Ceci s'explique par des coûts fixes relativement faibles (pas de gros investissements car pas de local, pas de machines coûteuses, d'où le faible montant de la dotation aux amortissements). Les principales charges fixes sont des charges salariales. Or, la première année, elles sont faibles, car le recrutement est prévu à partir du 7^{ème} mois et le gérant ne se verse pas de salaire. Ce coût fixe pourrait être encore baissé en réduisant la part fixe du salaire et en commissionnant en partie le salarié.

D'autre part, l'hypothèse présentée par le simulateur de revenus en termes de nombre d'heures facturées est sans doute optimiste. En effet, le réseau a tout intérêt à proposer des simulations certes réalistes, mais favorables afin de motiver les nouvelles recrues.

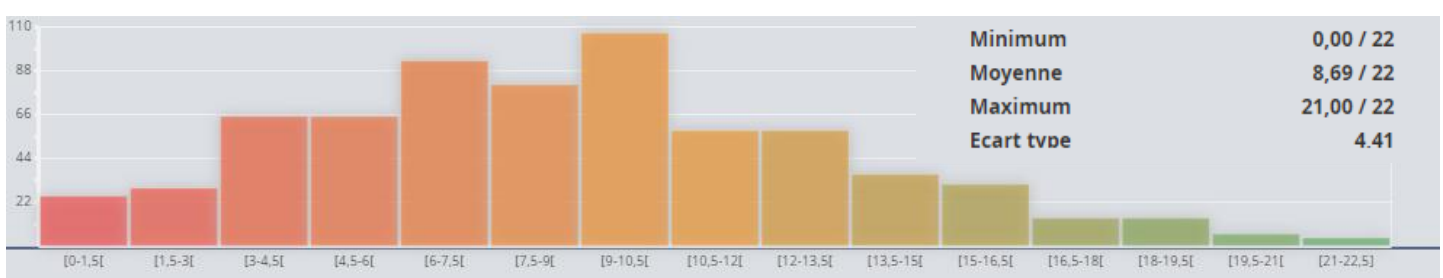
2.6. Proposez des indicateurs commerciaux et de gestion supplémentaires permettant au franchiseur ECOWASH d'analyser la performance de l'activité de son réseau de franchisés.

Il était nécessaire de fournir différents indicateurs permettant de piloter la performance de l'activité du réseau de franchisés.

L'analyse des performances du réseau de franchisés permet au franchiseur de repérer les dysfonctionnements éventuels au sein du réseau pouvant entraîner une dégradation rapide de l'image de marque de l'enseigne. Une procédure de contrôle semble donc indispensable pour repérer ces dysfonctionnements et y remédier rapidement. Cette procédure de contrôle passe par le calcul et le suivi d'un ensemble d'indicateurs communs à chaque franchisé. Des seuils d'alerte peuvent être définis pour chacun des indicateurs. Dès qu'un seuil d'alerte est atteint, l'animateur du réseau doit mettre en place une procédure de remédiation.

DOSSIER 3 : D'Ecowash Mobile à Wash & Check : étendre ses compétences et conquérir de nouvelles cibles en différenciant ses services

Éléments statistiques portant sur le dossier 3



Éléments de corrigé du dossier 3

3.1. Présentez les enjeux du développement du service Wash&Check pour Ecowash mobile France.

Cette question nécessite de mettre en exergue les enjeux du développement du service Wash&Check pour Ecowash mobile France. Ces enjeux peuvent porter sur :

- **la productivité :**

En se greffant sur le lavage, la remontée de données ne demande que quelques minutes de plus et dégage une marge intéressante

- **la différenciation :**

Ecowash mobile entretient une position concurrentielle privilégiée : la marque déclinée est une caution pour le service W&C

- profiter de l'image de marque EW sur une nouvelle offre de service (rente d'innovation liée à son image et notoriété)
- asseoir son image d'innovateur et accroître les domaines de compétence
- proposer une offre spécifique originale par rapport à la concurrence
- se différencier par le service

Les services associés au produit/service de base lui confèrent un caractère différenciant (aide à la décision pour les professionnels, suivi, etc.).

- **la GRC et de la fidélisation**

Elle représente une création de valeur pour le client qui désormais est demandeur de services associés et surtout d'une prise en charge globale de sa satisfaction. L'entreprise établit une relation durable avec sa clientèle.

De plus, cette technique permet la création de nouvelles habitudes de consommation pour les professionnels

3.2 Montrez le rôle du service Wash&Check dans l'enrichissement du système d'information mercatique d'Ecowash Mobile France

Le service Wash&Check joue un rôle dans l'enrichissement du SIM à 2 niveaux qu'il était nécessaire de justifier par des apports concrets :

- au niveau de la collecte des données ;
- au niveau du traitement des données.
-

3.3 Présentez les cibles prioritaires de W&C et l'intérêt pour celles-ci de recourir à ce service

L'approche multi-cible est privilégiée : un produit/service de base (collecte de données) et une sélection de segments de marché reposant sur les professionnels de l'automobile. Les cibles prioritaires pour le service Wash&Check sont :

- Les entreprises ayant des flottes automobiles ;
- Les loueurs longue durée ;
- Les concessionnaires automobiles, surtout pour l'activité véhicule d'occasion ;
- Les assureurs..

Les principaux intérêts pour l'ensemble des cibles :

- proposer une offre adaptée à leurs clients (meilleure définition des besoins et des attentes, offre commerciale ciblée) ;
- un gain de temps ;
- des gains de productivité ;

- un contrôle du TCO (coût d'usage du véhicule) ;
- une meilleure gestion de la flotte ;
- la sécurisation des véhicules gérés ;
- avec 25 à 30 données remontées par lavage, la possibilité de créer des alertes et des rapports, aide à la décision ;
- des données actualisées en temps réel (à chaque lavage) ;
- un accès permanent aux données via la numérisation et le multi supports (tablettes...)...

II.2.4. Commentaires du jury

II.2.4.1. Sur le fond

Premier dossier :

Certains candidats ont consacré un temps important à ce dossier au risque de ne pas terminer le travail proposé. Le diagnostic est souvent peu abouti, se limitant à une liste de caractéristiques, qui pourraient être aussi bien considérées comme des forces que comme des faiblesses. La structure est parfois trop sommaire et se cantonne à une présentation des éléments sous forme de liste (effet catalogue) sans recherche d'analyse.

Certains candidats ont confondu « identité de la marque » et « caractérisation de l'entreprise ».

La démarche d'approche des marchés étrangers n'est pas maîtrisée :

- Quand la matrice de sélection des marchés existe, elle est rarement exploitable : peu de critères et absence de score.
- Les critères n'ont pas été justifiés.
- Certains candidats proposent des données qui figurent déjà dans les annexes.
- Approximation sur la terminologie des modes de présence à l'étranger.

Deuxième dossier :

Beaucoup de réponses restent trop superficielles. Le jury a regretté l'orientation prise par de nombreux candidats à fournir des réponses issues de la paraphrase des annexes. De plus, la confusion entre analyse et proposition est trop récurrente et les propositions effectuées sont souvent peu opérationnelles. Enfin, des confusions ont été constatées entre les notions de diagnostic marketing et de plan de marchéage.

La technique de construction de l'argumentaire n'est pas connue de tous les candidats :

- L'argumentaire se limite à une liste de caractéristiques ou d'avantages avec des confusions fréquentes.
- Un grand nombre d'argumentaires s'apparentaient davantage à une promesse publicitaire ou à une offre d'emploi.
- Des malentendus ont été constatés concernant la cible et l'objectif de l'argumentaire (confusion B to B / B to C)

Les membres du jury ont relevé que les principes fondamentaux de gestion ne sont pas toujours acquis (seuil de rentabilité, résultat, distinction charges / produits, amortissement, point mort). Les questions d'analyse quantitatives qui mobilisaient les concepts de résultat d'exploitation et de point mort ont souvent été peu ou mal été traitées. Peu de candidats ont mis en œuvre une démarche aboutie. Pour rappel, ces notions font partie du socle fondamental de connaissances d'un professeur dispensant des enseignants en mercatique.

Troisième dossier :

Les réponses données sont très générales et peu structurées.

Bien que le concept du Système d'information mercatique (SIM) soit présent dans de nombreuses copies, sa mise en œuvre opérationnelle reste plus floue.

La question portant sur le ciblage a souvent été mal comprise attestant d'une maîtrise approximative de la part des candidats de ce concept clef et les intérêts n'ont pas toujours été associés à une cible spécifique.

De façon générale, il est regrettable que :

- les questions ne soient pas toujours bien lues (réponses partielles ou hors sujet) ;
- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans les analyser ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées, justifiées et argumentées ;
- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, argumentaire, outils de gestion, techniques du commerce international, marchéage...).

Au final, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes aussi bien en termes de méthodologie qu'au niveau des concepts, pourtant fondamentaux. Cela est particulièrement gênant pour des candidats se présentant à un concours de l'enseignement dont on attend qu'ils disposent d'une expertise disciplinaire avérée, en l'occurrence en marketing.

II.2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et la mise en avant d'explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées :

- des présentations sous forme de tableaux sont utilisées opportunément afin de rendre la structure plus apparente ;
- les réponses sont rédigées et argumentées ;
- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos et de maîtrise de la langue française dans un trop grand nombre de copies ;
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible ;

- des questions parfois traitées dans le désordre, sans numérotation, ou regroupées ;
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

II.2.5. Conseils aux candidats

II.2.5.1 Conseils portant sur le fond

Le candidat doit être capable :

- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de repérer et d'analyser les verbes d'action utilisés dans le questionnaire pour construire une réponse adaptée ;
- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes de l'organisation étudiée ;
- de justifier les choix méthodologiques, d'apprécier leur impact sur les résultats obtenus, de démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre des démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes traités et les résultats obtenus dans un cadre temporel, organisationnel et sociétal global.

Le candidat doit par ailleurs :

- maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- prendre du recul et analyser les problématiques dans leur dimension professionnelle ;
- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- éviter la « récitation » de cours sans réelle adaptation à la question posée ;
- identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- s'efforcer d'effectuer les calculs demandés, pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- citer et exploiter les auteurs à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

II.2.5.2 Conseils portant sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- l'introduction, les transitions et les conclusions ne sont pas exigées. Cependant, elles peuvent servir la structuration du propos, à condition de rester succinctes ;
- la gestion du temps doit être considérée comme essentielle afin de traiter la totalité des questions du sujet ;
- la présentation de la copie doit être soignée (aérer la copie, numérotter les pages et les questions clairement) ;
- l'écriture doit rester lisible, y compris en fin de devoir ;
- la paraphrase doit être proscrite, même si quelques citations présentées entre des guillemets peuvent être opportunes ;
- l'orthographe et la syntaxe doivent être soignées (éviter les abréviations, favoriser un style

concis, des phrases complètes, un registre de langue relativement soutenu...) ;

- les réponses doivent être structurées, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau, titres et sous-titres...) ;
- l'usage des tableaux, souvent utile à la structuration du propos, ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

II.2.5.3. Conseils généraux

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que les référentiels des BTS du secteur commercial (Management des Unités Commerciales, Négociation et Relation Client mais aussi Commerce International) ;
- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et mercatique du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, porter une vision globale sur les travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à consacrer à chacun d'entre eux ;
- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes ;
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions ;
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise ;
- approfondir, justifier, argumenter les réponses ;
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire, et la graphie, pré requis nécessaires au métier d'enseignant.

II. 2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine de l'économie, du droit, du management des organisations et du marketing. Il convient à ce titre de discerner les champs disciplinaires liés à la démarche marketing et ceux liés à la démarche de management stratégique. Les dimensions didactique et pédagogique doivent être aussi présentes à toutes les étapes de la démarche de résolution du problème proposé. Ces dimensions se traduisent par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à la résolution des études de cas proposées à divers niveaux peut contribuer aussi à la réussite au concours.

III. ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une situation d'enseignement en tant que futur professeur et à maîtriser des gestes techniques et professionnels.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaire

Le principe de l'évaluation des candidats sur leur capacité à transmettre et faire partager les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de laïcité a été renforcé depuis la session 2015 : des éléments de contexte des situations professionnelles fournies aux candidats dans le cadre de l'épreuve de mise en situation professionnelle ainsi que les questions posées lors de l'entretien dans le cadre de l'épreuve sur dossier avaient ainsi, entre autres, pour objectifs de mesurer la perception par les candidats des enjeux des pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de leur futur métier.

III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle

III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement

L'épreuve (coefficient 2) consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, **sur l'économie, le droit ou le management des organisations**. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que les éléments de contexte relatifs aux élèves.

Le candidat prépare sa séquence pédagogique en loge durant 3 heures.

Sa prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes maximum d'exposé ininterrompu de sa séquence pédagogique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury pendant lequel le candidat est interrogé sur sa démarche, ses choix pédagogiques et sur certains points de sa présentation.

Le candidat est évalué sur sa **professionnalité**, c'est-à-dire sur sa capacité à appréhender des situations professionnelles, à établir une transposition didactique et pédagogique adaptée au public et au niveau de classe, à prendre du recul, à proposer une évaluation, à travailler en équipe (collaboration avec les membres de l'équipe éducative), à prendre en compte les contraintes de fonctionnement de l'établissement et sur sa capacité à transmettre les valeurs de la République.

III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve

Épreuve de mise en situation professionnelle	2015	2016	2017
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30
Nombre de candidats présents (Capet)	184	156	160
Nombre de candidats présents (Cafep)		20	25
Note la plus haute (/20)	1	1	2
Note la plus basse (/20)	20	20	20
Moyenne (/20) (Capet)	10,5	10,54	10,83
Moyenne (/20) (Cafep)		12,30	12,32
Moyenne des admis (/20) (Capet)		13,88	14,64
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		15,13	16

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	15	9,38 %	9,38 %
05 <= N < 08	36	22,50 %	31,88 %
08 <= N < 10	33	20,63 %	52,50 %
10 <= N < 12	53	33,13 %	85,63 %
N >=12	23	14,38	100 %
Total	160	100 %	

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	1	4 %	4 %
05 <= N < 08	3	12 %	16 %
08 <= N < 10	5	20 %	36 %
10 <= N < 12	3	12 %	48 %
N >=12	13	52 %	100 %
Total	25	100 %	

II.1.3. Déroulement de la préparation

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

III.1.4 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve

III.1.4.1 La préparation de l'épreuve par les candidats

Globalement, les membres du jury ont pu observer qu'en général les candidats s'étaient préparés à l'épreuve du concours avec sérieux.

Concernant la préparation en loge proprement dite, les candidats ont exploité leur temps de manière efficiente en complétant des outils et des supports de communication qu'ils avaient au préalable élaborés afin de structurer la présentation de leur démarche pédagogique. Certains cependant sont perdus dans des fiches de préparation pré-formatées, pas forcément adaptées, susceptibles de nuire au sens et à la cohérence globale. Alors que l'on constate une uniformisation de ce type de documents, il est important d'alerter les candidats sur le risque que ces supports les enferment dans une démarche trop standardisée, peu propice à l'expression de leur liberté pédagogique.

III.1.4.2 Le déroulement de l'épreuve

a) L'exposé

Sur la forme

La présentation de son cursus par le candidat, empiète sur le temps d'exposé et n'est pas valorisée en elle-même. Elle n'est ni souhaitable ni même opportune. Si le candidat fait le choix de consacrer du temps à son parcours antérieur, celui-ci doit être raisonnablement cantonné à une ou deux minutes.

Par ailleurs, il est important de noter que le candidat doit focaliser davantage sa présentation sur la démarche suivie dans la construction du cours plutôt que sur le cours lui-même. Le candidat doit exposer le cheminement intellectuel qui l'a conduit à opérer certains choix didactiques et pédagogiques.

L'exigence de structuration de l'exposé oral est la plus souvent respectée. Cependant, cette structuration peut sembler superficielle lorsqu'elle est prédéterminée par une trame standard. Lorsque ces « plans types » sont combinés à l'utilisation trop systématique d'un manuel, cela ne fait pas illusion : la justification de la démarche devient artificielle voire impossible pour le candidat qui ne s'est pas réellement approprié les principes de cet exercice essentiel pour un enseignant.

Certains candidats présentent des insuffisances syntaxiques à l'oral ou ne s'astreignent pas suffisamment à la mise en œuvre essentielle d'un langage soutenu. La posture de l'enseignant et la transmission des connaissances exigent en effet un langage adapté.

Sur le fond

Les intentions pédagogiques font en général l'objet d'une volonté affichée de justification. Pourtant, dans de nombreux cas, celles-ci ne sont pas suffisamment approfondies sur le fond et ne reposent pas toujours sur une analyse précise et exhaustive du contexte proposé par le sujet.

Certains concepts pédagogiques sont annoncés plus que réellement maîtrisés. On peut citer par exemple la démarche OAC (observation, analyse, conceptualisation) ou encore les différentes formes d'évaluation. Un manque de recul quant à leur emploi est régulièrement observé. Le jury attend du candidat une réflexion personnelle étayée par des concepts pédagogiques maîtrisés.

Le sens de la démarche n'apparaît donc pas toujours. Une suite de documents et de questions ne remplace pas une démarche pédagogique et didactique construite. De même, le fait de consacrer une première partie à la paraphrase de la description du contexte, donnée dans le sujet, ne garantit pas que ce même contexte soit réellement pris en considération par la suite.

Dans la mesure où les contextes proposés dans les sujets ont une dimension nécessairement spéculative (comme tout contexte en prise directe avec la réalité), il pourrait être intéressant pour les candidats de poser plusieurs hypothèses préalables à la recherche de solutions. L'attitude inverse peut amener à s'enfermer dans des certitudes maladroites.

Les transversalités sont évoquées de manière très artificielle. Elles sont trop peu mises en relation avec le contexte et avec les matières enseignées par le professeur.

Si les savoirs sont pour certains candidats convenablement maîtrisés, il est à regretter que pour d'autres, les connaissances théoriques de base soient insuffisantes. La maîtrise des notions est fondamentale tant sur le plan disciplinaire que pédagogique. Il s'agit d'un préalable indispensable à la transmission des connaissances. Des lacunes ont également été constatées sur le fonctionnement du système éducatif.

L'évaluation est insuffisamment prise en compte dans la préparation des séquences. Les propositions dans ce domaine ne sont pas suffisamment précisées et reliées à la didactique déployée par ailleurs.

L'ordinateur peut être utilisé pour présenter la séquence pédagogique s'il est mis au service de la communication. Son utilisation ne doit en aucun cas être systématisée. Les solutions numériques mobilisées doivent rester simples afin de prévenir les dysfonctionnements éventuels mais elles doivent surtout être mises en œuvre dans un objectif réfléchi d'amélioration des apprentissages. Une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite, peut constituer un très bon outil de communication.

Il semble que certains supports attractifs pour les élèves/étudiants soient connus par les candidats et pourtant peu mobilisés dans les préparations de séquence. Le jury les invite à ne pas renoncer à la mobilisation d'un support numérique qui serait inaccessible lors de l'épreuve orale : ce document/support peut, en effet, être correctement présenté au travers d'une description précise et d'une ébauche visuelle.

La diffusion de tout ou partie d'un support vidéo est par ailleurs inutile et chronophage. Il est préférable que le candidat précise son contenu et l'intérêt de son exploitation dans la séquence pédagogique et qu'il propose une grille d'analyse aux élèves/étudiants.

Enfin, il est important que la mobilisation des supports numériques soit justifiée par d'autres arguments que le fait de récompenser, ou de faire plaisir aux élèves/étudiants.

L'utilisation de manuels pallie souvent l'impossibilité de se connecter à l'internet pendant le temps de préparation, ce qui est compréhensible. Cependant, s'il est possible de sélectionner un ou deux documents dans un ouvrage, il est indispensable de bâtir un questionnement et une trame de séquence personnels. D'autre part, le manuel ne saurait être le seul support pédagogique envisagé.

Si un découpage précis du temps consacré à chaque activité est le plus souvent proposé dans la présentation des séquences, la difficulté à rester réaliste par rapport au contexte, ainsi que la minimisation de certaines difficultés, témoignent encore d'un manque de recul important de la part de nombreux candidats.

Les fautes de syntaxe, d'orthographe ou de grammaire sont à proscrire dans les documents de présentation de la séquence, quelle que soit leur forme.

Enfin, le jury rappelle que le candidat dispose d'un temps de présentation de 30 minutes ; il l'invite à l'utiliser à plein afin de valoriser l'ensemble de ses compétences.

b) L'entretien

Certains entretiens sont très constructifs et d'un excellent niveau de réflexion pédagogique.

On note que les qualités d'écoute manifestées par certains candidats sont déterminantes dans la richesse de cet entretien.

Cependant, plusieurs écueils sont à éviter :

- Certains candidats, en restant attachés à leurs représentations personnelles de départ, ne témoignent pas d'une ouverture d'esprit suffisante. Ils ne profitent alors pas des opportunités offertes par le questionnement du jury.
- Si la bienveillance est nécessaire auprès des élèves/étudiants, il ne faudrait pas oublier que les professeurs doivent incarner une certaine autorité. L'idéalisation de la relation avec les élèves doit être évitée.
- Quelques candidats ont des difficultés à gérer leur stress, ce qui peut affecter la qualité de la communication. A l'inverse, d'autres réussissent à dépasser cette contrainte et à témoigner de leur enthousiasme pour le métier. Cela valorise leur prestation.

c) Conclusion

- Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans que soient explicités et justifiés les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Les ressources présentées sont parfois insuffisamment exploitées. Les transversalités avec les autres matières sont parfois trop sommairement évoquées, voire carrément omises.
- Le jury apprécie les exposés clairement structurés et argumentés. Ces exposés doivent répondre à l'ensemble des attentes de l'épreuve : définition des objectifs pédagogiques, place de la séquence dans la progression pédagogique, déroulement envisagé de la séquence, supports et outils utilisés (notamment numériques), propositions affinées en matière d'évaluation, transversalités possibles avec les autres enseignements...
- La promotion des valeurs de la république suppose une réflexion personnelle préalable nourrie, afin que le professeur puisse intégrer plus naturellement ces valeurs dans sa pratique pédagogique.

III.1.5 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve

- Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, les savoirs et les compétences associés ainsi que le nombre d'heures affecté à l'enseignement de chaque discipline. Ils doivent aussi connaître les épreuves de certification, ainsi que l'ensemble des règles de fonctionnement du système éducatif. De même, les candidats doivent se tenir informés de l'actualité et veiller à actualiser régulièrement leurs connaissances. Des lectures sur les expérimentations pédagogiques ne peuvent qu'être profitables.
- Une excellente maîtrise de la langue française est indispensable : il est fondamental de soigner la syntaxe et d'éviter les expressions familières.
- Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence et éviter de perdre du temps à présenter leur parcours personnel.

- L'observation de classes de niveaux différents et les échanges avec les membres des équipes pédagogiques permettent de mieux appréhender la nécessaire diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.
- Les candidats avec une expérience professionnelle peuvent la mettre à profit dans l'exploitation de leur séquence si cela est pertinent. Une expérience d'enseignement qui ne correspond pas au contexte du sujet, doit impérativement être transposée.
- Chaque élément du contexte doit faire l'objet d'une analyse fine. La diversité des profils d'élèves doit impérativement être considérée afin de permettre qu'une différenciation des apprentissages sous-tende l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques.
- Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats peuvent par exemple proposer des exemples de mises en situation transversales et être capables de les expliciter.
- Les candidats doivent faire preuve de recul lorsqu'ils font le choix de recourir à un ou plusieurs manuels dans leur préparation de séquence. S'ils offrent un accès aisé à certains documents de référence, ils ne doivent en aucun cas se substituer à la réflexion du candidat. D'autre part le manuel ne saurait être le support pédagogique exclusif de la séance.
- Tous les éléments de la séquence proposée doivent s'imbriquer de manière à offrir une cohérence globale, limpide pour les élèves, et donc pour le jury.
- Les candidats doivent s'interroger sur les thématiques didactiques et pédagogiques telles que la place accordée à l'écrit et au numérique, la gestion de l'hétérogénéité des classes, l'évaluation par compétences...
- La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien. Il faut donc se préparer à partager une réflexion avec le jury, ce qui suppose une analyse critique. Il est donc important de veiller à pratiquer une écoute active, à adopter une posture réflexive ainsi qu'à développer des arguments pertinents et convaincants.
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité, de créativité et d'ouverture d'esprit. L'exercice au quotidien du métier d'enseignant implique une certaine agilité.
- Il est vivement conseillé au candidat de suivre une préparation sérieuse et de se soumettre à des entraînements.

III.2. L'épreuve sur dossier

III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier

Définition de l'épreuve (coefficient 2) :

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le dossier doit être déposé au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Durée de l'épreuve :

- Durée de préparation : deux heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;

Déroulement de l'épreuve.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société). En effet, l'évaluation de l'aptitude des futurs enseignants à transmettre les valeurs et les principes de la République et à s'approprier la dimension civique de leur enseignement trouve plus particulièrement sa place dans le cadre de l'épreuve sur dossier.

Aucune réponse type n'est attendue aux questions posées. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République et à la charte de laïcité.

III.2.2 Éléments statistiques

Épreuve sur dossier	2015	2016	2017
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30
Nombre de candidats présents (Capet)	184	154	159
Nombre de candidats présents (Cafep)		19	25
Note la plus haute (/20)	1	1	20
Note la plus basse (/20)	20	20	2
Moyenne (/20) (Capet)	10,7	11,03	10,62
Moyenne (/20) (Cafep)		12	12,2
Moyenne des admis (/20) (Capet)		14,39	14,35
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		14,25	16

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	14	8,81 %	8,81 %
05 <= N < 08	41	25,79 %	34,59 %
08 <= N < 10	31	19,50 %	54,09 %
10 <= N < 12	57	35,85 %	89,94 %
N >=12	16	10,06 %	100 %
Total	159	100 %	

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	1	4 %	4 %
05 <= N < 08	5	20 %	24 %
08 <= N < 10	1	4 %	28 %
10 <= N < 12	2	8 %	36 %
N >=12	16	64 %	100 %
Total	25	100 %	

III.2.3 Observations des membres du jury

- **Le déroulement de l'épreuve**

Concernant le déroulement de l'épreuve, une majorité de candidats n'exploitent pas le temps de 30 minutes qui leur est proposé, la durée moyenne des exposés étant de 20 minutes.

Les exposés sont convenablement structurés dans l'ensemble.

- **La prise en compte des objectifs de l'épreuve**

Les objectifs de l'épreuve sont mieux compris par les candidats que lors des sessions antérieures. Cependant, des candidats présentent encore une séquence pédagogique, ce qui ne correspond pas aux attendus de l'épreuve.

- **L'importance de la composition du dossier**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages (hors annexes), conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages hors annexes.

Néanmoins, de nombreux dossiers rendent difficiles une transposition didactique pour les motifs suivants :

- un contenu pauvre,
- un contexte difficilement accessible ou exploitable avec des élèves,
- des annexes parfois illisibles,
- une thématique trop spécifique limitant la diversité du champ des transpositions didactiques.

La composition des dossiers est un point d'appui important pour proposer une bonne exploitation didactique. Ceux qui ont bien réussi l'épreuve se sont appuyés sur des dossiers riches et des annexes exploitables. En revanche, certains candidats restent trop souvent prisonniers de la problématique de leur dossier et ont des difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour répondre au sujet proposé.

- **La transposition didactique**

Concernant la production de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation, si quelques candidats ont fait des propositions de grande qualité, d'autres ont rencontré des difficultés pour respecter le cadre du sujet qui leur était soumis (thème à traiter, niveau et type de classe, conditions d'enseignement). Dès lors, les ressources pédagogiques produites ont été peu pertinentes. Les membres du jury ont apprécié les propositions approfondies et correctement justifiées.

Les candidats ne présentent trop souvent qu'une exploitation pédagogique d'un ensemble de documents sans la replacer dans une progression annuelle, ni à l'intérieur d'une séquence plus globale (TD, cours, évaluation,...). De plus, la durée allouée au travail demandé est trop peu souvent présentée par les candidats. Le candidat doit absolument préciser ses objectifs pédagogiques sans pour autant reprendre les finalités de l'extrait du référentiel.

Les acquis et les besoins des élèves sont souvent négligés.

- **La maîtrise des connaissances**

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate une méconnaissance des référentiels et des lacunes importantes sur des connaissances de base liées à la spécialité, ce qui nuit à la didactisation.

Si les candidats ont une connaissance inégale des institutions et du système éducatif, certains ont réfléchi aux valeurs de ces institutions et notamment celles de la République.

D'autres ont parfois mal appréhendé les valeurs élémentaires de la République (citoyenneté, nationalité,...).

III.2.4 Conseils du jury aux candidats.

- **Pour la composition du dossier**

Le candidat doit rédiger un dossier de dix pages (hors annexes) exploitables dans le cadre d'une production pédagogique.

Le dossier servant de support à l'épreuve doit permettre au candidat de produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation pertinent pendant son temps de préparation.

Il est aussi conseillé au candidat de ne pas induire, par la construction de son dossier, l'exploitation restreinte à un thème donné mais de permettre au jury de disposer d'un choix pour la proposition du sujet en abordant plusieurs thématiques.

- **Pour la préparation et la mise en œuvre de l'exposé à partir du dossier**

Le candidat doit tirer pleinement profit des 30 minutes allouées à l'exposé pour démontrer ses compétences.

Sur la forme :

Le jury conseille aux candidats de se présenter très rapidement et de présenter l'entreprise support (5 minutes maximum).

La présentation de l'exposé doit être structurée et le plan annoncé. Une conclusion serait souhaitable au terme de l'exposé.

La production élaborée doit être clairement matérialisée et présentée au jury. Le candidat doit apporter un soin particulier au document réalisé (propreté et clarté du document, utilisation de couleurs, orthographe...)

Le candidat ne doit pas hésiter à intégrer des éléments du dossier dans la production proposée.

Sur le fond :

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit, pendant sa préparation, prendre en compte dans leur intégralité les éléments du contexte proposé. Il doit choisir dans son dossier les éléments pertinents qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

Il ne s'agit pas de présenter un cours, une leçon mais de didactiser c'est-à-dire de faire le lien entre la situation de l'entreprise d'une part, le contexte et les conditions de l'enseignement proposés par le sujet ainsi que l'extrait de référentiel, d'autre part.

Par conséquent, le candidat :

- doit être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni et au contexte proposé pour didactiser sa situation.
- peut faire le choix de ne pas traiter tous les savoirs ou compétences proposés dans l'extrait du référentiel fourni. Néanmoins, dans cette éventualité, une justification est nécessaire,
- ne doit pas hésiter à évoquer des ressources complémentaires qu'il pourrait mobiliser.

Il est absolument nécessaire que le candidat consacre la majeure partie de cet exposé à la présentation de la transposition didactique qu'il propose.

Les outils à disposition des enseignants (tableaux interactifs, classe nomade, tablettes...) doivent être connus et leur utilisation envisagée.

Rappel aux candidats : Seul le dossier proposé au jury par le candidat peut servir de base pour la transposition didactique. Il est conseillé aux candidats de se munir d'une copie du dossier non annotée pour préparer la didactisation. La limite d'une dizaine de pages doit être respectée.

- **Lors de l'entretien (30 mn)**

Les membres du jury conseillent aux candidats une meilleure écoute et prise en compte des questions posées. Il est également nécessaire de faire preuve de conviction et d'argumenter ses réponses.

Les candidats doivent :

- prendre connaissance des programmes des différents enseignements de sciences de gestion en première STMG et de mercatique en terminale STMG, et des référentiels des enseignements professionnels en STS Management des unités commerciales (MUC), Négociation et relation client (NRC), Commerce international (CI) dans lesquelles ils sont susceptibles d'intervenir. Les niveaux de première et de terminale sont trop souvent méconnus. Par ailleurs, il est souhaitable de ne pas confondre ces programmes ou référentiels avec celui de management des organisations ;

- s'attendre à ce que le jury leur demande de justifier leurs choix et de proposer des alternatives,
- anticiper des questions liées à la gestion de la classe (contraintes matérielles, gestion de la salle, du temps, création de groupes...) ;

- maîtriser les notions fondamentales et le vocabulaire de l'option choisie ;

- connaître le fonctionnement de l'institution notamment les partenaires susceptibles d'apporter un soutien au professeur ;

- être conscients de l'importance du respect des principes fondamentaux de la République et de la Charte de la Laïcité au sein de l'Ecole.

- **Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les points suivants :**

- quelques candidats ont un comportement inapproprié pour un entretien de recrutement : la communication doit être maîtrisée tant d'un point de vue verbal que non verbal (registre de langue soutenu et tenue adaptée)

- le candidat doit adopter une communication dynamique,

- l'observation de séances dans un établissement est conseillée pour prendre la mesure de l'exercice du métier d'enseignant.

- il est important de s'entraîner à une présentation orale dans le temps alloué.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des épreuves

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Composition de sciences de gestion.

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de synthèse.

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et à leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. — Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Annexe 2 : Programme du concours

Session 2017

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Concours externe

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant de manager », traités au niveau M1.

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

3. Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

4. Option informatique systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information.

5 Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

Correspondance entre les épreuves et les programmes

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion

Management des organisations et sciences de gestion

2. Épreuve de synthèse

Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle
Management des organisations, droit, économie générale
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier
Sciences de gestion

Annexe 3 : Note aux candidats admissibles

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique demandée, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le dossier du candidat est une création personnelle réalisée à partir de situations organisationnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a observées ou vécues au sein d'une organisation (administration, collectivité, association ou entreprise). Il comporte des descriptions et des analyses de ces situations ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2017 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2017

Épreuve orale d'admission

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n°2

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant : Droit
en classe de : STS Commerce international, 2^{ème} année.

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée général et technologique de 1800 élèves d'une grande ville de province, tourné résolument vers l'avenir et récemment doté d'une salle audiovisuelle, d'un espace média-langues, de salles informatiques en réseau. Ce lycée dispose d'un pôle tertiaire important proposant 2 sections post-bac – Management des Unités Commerciales et Commerce International. Les résultats, pour ces sections sont excellents, avec un taux de réussite respectivement de 95 et 87%. Vos étudiant(e)s sont des éléments studieux(ses) et motivé(e)s, qui participent activement au projet d'établissement favorisant l'accès à la culture et l'essor des nouvelles technologies. La classe comporte 26 élèves (14 filles, 12 garçons). 20 % des élèves viennent d'un bac professionnel. Votre cours de droit se déroule le mercredi de 10h. à 12h. Dans le cadre de votre cours de droit, l'une de vos étudiantes explique qu'elle a créé, lors du stage en BTS, un site internet, contribuant à véhiculer une image valorisante de son entreprise, permettant à terme le développement de cette PME. Elle veut présenter sa production lors du contrôle en cours de formation en informatique commerciale, mais elle vous fait part de ses doutes sur un étudiant de la classe, qui semble vouloir présenter un site très ressemblant. L'étudiant réagit violemment à cette accusation et rétorque, devant l'ensemble de la classe, que de toute façon elle ne mérite pas de revendiquer la paternité de ce site car elle n'est qu'une fille !

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de droit suivante :

Comment protéger les créations numériques ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2017

Épreuve orale d'admission

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Économie

en classe de :

1^{ière} STMG

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent de 1200 élèves, implanté dans une zone rurale de la région parisienne. La classe, dont vous êtes le professeur principal, est composée de 35 élèves (25 filles et 10 garçons). Certains d'entre eux ont été orientés en filière STMG par défaut et sont de ce fait peu motivés. L'évaluation réalisée démontre que la majeure partie de la classe rencontre des difficultés, ce qui semble venir d'un manque de travail personnel. Vous sentez que le groupe s'intéresse aux notions d'économie abordées mais la participation en classe est limitée car les élèves manquent de confiance en eux. Il y a des problèmes d'absentéisme et de retards récurrents pour la moitié de la classe. L'équipe pédagogique est efficace, soudée et échange régulièrement sur la situation des élèves. La configuration de la classe vous permet de bénéficier à la fois d'une salle de cours classique avec un tableau numérique interactif et d'un espace informatique avec un accès à Internet (19 postes en réseau). Vous disposez également d'une heure d'accompagnement personnalisé que vous partagez avec le professeur de sciences de gestion.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question d'économie suivante :

Quels sont les différents agents économiques et leurs fonctions ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2017

Épreuve orale d'admission

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 5

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Management des entreprises

en classe de :

Section de Technicien Supérieur Négociation et Relation Client – Première année

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée technologique situé à Paris. Le lycée prépare ses élèves au baccalauréat STMG pour les quatre spécialités. Le lycée propose également trois classes de STS (Négociation et Relation Client, Management des Unités Commerciales et Assistant de Gestion PME/PMI à référentiel commun européen).

Votre établissement s'inscrit depuis deux années dans un dispositif rectoral de « cordées Bac Pro/BTS ». Dans ce cadre, vous avez pu participer à des actions pédagogiques en partenariat avec les quatre lycées professionnels intégrés au réseau.

Vous enseignez le management des entreprises en 1^{ère} année de BTS NRC, le management des organisations et la spécialité Mercatique en terminale STMG.

La classe, très hétérogène, est composée de 30 étudiants avec la répartition suivante : 16 étudiants issus de bac professionnel (dont 4 ayant participé à la cordée), 10 étudiants issus de bac STMG mercatique (dont 1 de l'établissement) et 4 étudiants issus de bac général.

Les étudiants issus d'un bac professionnel étaient très motivés pendant les premières semaines mais ils ont des difficultés rédactionnelles et trois ont rapidement fait part de leur envie de démissionner.

Les étudiants font preuve de dynamisme lorsqu'ils peuvent s'impliquer dans des projets mais le taux d'absentéisme est élevé et croissant, en particulier lors des évaluations. Vous êtes sollicité(e) par votre collègue en charge de la « gestion de projet » pour organiser une visite d'entreprise.

Votre salle est équipée d'un tableau numérique interactif et de 15 ordinateurs avec un accès à Internet.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans le thème de management suivant :

Les parties prenantes et les contre-pouvoirs

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2017 pour l'épreuve d'entretien sur dossier

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2017

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du/de la candidat.e :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : 1^{ère} STMG

Contexte : Vous enseignez les sciences de gestion à une classe composée de 32 élèves. La classe est dynamique et active à l'oral. Cependant, quelques élèves ont des difficultés à s'intégrer dans le groupe et ne participent pas. Il s'agit d'une séance d'une heure. Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur. Vous avez la possibilité de réserver via l'ENT une salle informatique avec 18 postes.

Enseignement : Sciences de gestion

Thème : De l'individu à l'acteur

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme :

Question de gestion :	Comment un individu devient-il acteur dans une organisation ?
Notions	Contextes et finalités
Communication interpersonnelle Interactions individu-groupe : caractéristiques des groupes, identité et statut dans les groupes, référence et appartenance aux groupes Interactions individu-organisation: cultures, normes, codes, rituels, attribution, représentations, stéréotypes Phénomènes relationnels : relations formelles et informelles, argumentation et influence, relation d'autorité	L'individu, qui possède des caractéristiques propres, devient un acteur au sein de l'organisation par les relations formelles et informelles qu'il établit dans son activité de travail. Il communique et interagit donc en permanence, en cherchant à la fois à affirmer son individualité tout en s'inscrivant dans l'action collective. C'est en partie de cette tension que naissent les phénomènes relationnels au sein des organisations <i>À partir de scénarii, de vidéos, de jeux de rôles, de l'observation de situations de communication, de simulations orales, de l'analyse de pratiques technologiques, de l'exploitation de récits, d'articles ou de témoignages, l'élève est en mesure :</i> - de caractériser les comportements individuels au sein des groupes ; - de repérer ce qui, dans les relations, révèle la culture et les valeurs de l'organisation ; - de décrire, caractériser et analyser les situations de communication à partir de leurs composantes et des phénomènes relationnels qu'elles contribuent à développer.

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2017

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du/de la candidat.e :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : Terminale STMG - Mercatique

Contexte : Dans une classe constituée de 30 élèves, la séance a lieu au premier trimestre de l'année scolaire. Vous disposez d'un ensemble ordinateur et vidéo projecteur avec accès à Internet. Dans le cadre de votre service, vous assurez également une heure hebdomadaire d'accompagnement personnalisé (AP).

Enseignement : Mercatique

Thème : Mercatique et consommateurs

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme : MERCATIQUE TERMINALE STMG

Question de gestion :	La mercatique cherche-t-elle à répondre aux besoins des consommateurs ou à les influencer ?
Notions	Contextes et finalités
Veille mercatique et commerciale, étude documentaire, qualitative et quantitative, système d'information	Pour connaître le consommateur, comprendre et prévoir son comportement, la mercatique a recours à différents outils de recueil et de traitement de l'information. L'élève doit être capable de : - identifier et de différencier les types d'études mises en œuvre ; - porter un regard critique sur la méthodologie d'une étude et d'en analyser les résultats ; - repérer la contribution du SIM à la connaissance du consommateur.

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2017

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du/de la candidat.e :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : STS Management des Unités Commerciales – Première année

Contexte : Vous intervenez en séance de TD de Gestion de la Relation Commerciale (GRC). Cette séance est destinée à préparer 18 étudiants à l'élaboration d'une fiche d'activité professionnelle, portant sur l'analyse du contexte géographique de l'unité commerciale dans laquelle ils vont partir en stage la semaine prochaine. La séance se déroule en salle informatique : chaque étudiant peut disposer d'un ordinateur avec un accès au réseau de l'établissement et à Internet.

Enseignement : Gestion de la Relation Commerciale

Thème : La relation commerciale

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Management des unités commerciales

Compétence (s)	C51 Élaborer une offre commerciale adaptée à la clientèle
Savoirs associés	Limites de connaissances
422- La relation commerciale et le marché La clientèle de l'unité commerciale	Définir la notion de zone de chalandise et préciser ses méthodes d'évaluation. Indiquer la structure et les caractéristiques géographiques et économiques de la clientèle. Déterminer l'attractivité d'une implantation commerciale. Préciser les méthodes et les outils d'analyse : cartographie, géomercatique, études. Distinguer et caractériser des groupes de clients ayant des comportements homogènes

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2017

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du/de la candidat.e :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : STS Commerce international – Première année

Contexte : Votre classe compte 24 étudiants. Votre salle est équipée d'un ensemble « ordinateur + vidéo projecteur », avec un accès au réseau de l'établissement et à Internet. La séance se déroule en janvier. Les étudiants.es ont commencé leurs recherches de stage à l'étranger qui aura lieu en mai - juin.

Vous êtes également en charge du cours d'informatique commerciale.

Enseignement : Prospection et suivi de clientèle

Thème : Vente à l'export

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Commerce International

Compétence (s)	UC51CP3 - Organiser la prospection et communiquer avec les clients potentiels UC51CP4 - Analyser, évaluer et suivre la prospection
Savoirs associés	Limites de connaissances
S31.3 Prospection internationale	Techniques de prospection internationale (manifestations commerciales, missions individuelles et collectives, marketing direct et internet) Outils de prospection internationale Structure d'un budget de prospection Aides à la prospection internationale

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2017

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du/de la candidat.e :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : STS Négociation et relation client (NRC) - 1^{ère} année

Contexte : Vous enseignez dans une classe composée de 30 étudiants motivés et dynamiques. La séance se situe entre les deux périodes de stage.

Vous avez également en charge l'enseignement de la gestion de projet. Dans ce cadre, vous avez déjà abordé les savoirs portant sur « les opérations de communication hors média ».

Votre salle de cours est équipée d'un vidéoprojecteur interactif relié à un poste informatique disposant d'une connexion Internet.

Enseignement : Relation client

Thème : S7 Communication négociation

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Négociation et relation client

Connaissances	Limites de connaissances
S 74 – Les fondamentaux de la négociation commerciale S 74.3 Outils • D'aide à la vente • De concrétisation de l'accord	Justifier les outils de négociation commerciale : plan de découverte, argumentaire, book client, outils de concrétisation ...